

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-401

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2019-401

Subventions pour actions volet emploi - Opération d'intérêt national Euratlantique - Opération d'intérêt métropolitain Aéroparc - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'emploi de Bordeaux (MDE), l'Association pour le développement local et l'emploi (A.DE.L.E) et l'Association pour le développement des stratégies d'insertion ADSI Technowest interviennent dans le domaine de l'accompagnement à l'emploi et l'insertion sur les territoires de Bordeaux, de Bègles, de l'ouest de l'agglomération.

Elles sont identifiées comme des acteurs fédérateurs sur leurs territoires. Elles ont développé une méthode de travail partenariale et portent une offre de service commune aux entreprises pour les accompagner dans leurs recrutements. Cette offre de service répond parfaitement aux attendus du volet emploi de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole qui souhaite développer l'attractivité économique de son territoire et notamment des Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) et national.

- ADSI intervient sur l'Opération d'intérêt métropolitain Aéroparc
- La MDE et A.DE.L.E sur l'Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique.

Elles sont soutenues depuis 2017 par Bordeaux Métropole suite à l'adoption du volet emploi de la feuille de route économique, en tant qu'acteur référent par des subventions en vue d'une action spécifique de service emploi aux entreprises coordonnée avec le service public de l'emploi et l'ensemble des acteurs locaux, avec un numéro de téléphone unique.

Les partenaires des trois acteurs référents composant les comités techniques pour les campagnes de recrutement sont les suivants : les agences locales de Pôle emploi, Cap emploi, les Missions locales et les PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) présents dans les territoires, l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), les services emploi des municipalités et tout autre acteur associatif selon les besoins.

Cette subvention s'est élevée à 25 000 € pour chacun des acteurs référents pour la période du 1^{er} Août 2018 au 31 Juillet 2019, soit 75 000 € au total.

Le bilan de l'action à ce jour est de 140 embauches réalisées grâce au dispositif mis en place auprès de 14 entreprises, avec des recrutements toujours en cours pour la moitié des entreprises.

Les communes concernées par l'action combinée de ces trois associations sont les communes de l'OIN

Euratlantique et l'OIM Aéroport, à savoir Bordeaux, Bègles Floirac, Mérignac, Le Haillan et Saint Médard en Jalles.

Les publics accompagnés sont en priorité les demandeurs d'emploi identifiés en proximité dans les communes concernées puis plus largement dans les communes de la Métropole, avec une attention particulière pour les personnes plus éloignées de l'emploi, notamment les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des opérations de communication sur les opportunités d'embauches ont été organisées à destination des demandeurs d'emploi sur Euratlantique, d'autres sont prévues dans les deux opérations afin d'informer et repérer les candidats en collaboration avec Pôle emploi.

Le présent rapport propose le renouvellement de cette action du 1^{er} Août 2019 au 31 Juillet 2020 assorti de conventions financières portées en annexe.

Pour chacune des associations, il est proposé le versement d'une subvention de 25 000 € pour un budget prévisionnel cumulé pour les trois structures de 160 560 €, soit 47% du coût de l'action globale.

L'association A.DE.L.E s'inscrit dans cette action aux côtés de la Maison de l'emploi de Bordeaux dans l'opération Euratlantique sur la commune de Bègles au travers du contrat de codéveloppement.

L'action de coordination des acteurs de l'emploi dans une offre de service commune aux entreprises initie une nouvelle culture partenariale très efficace pour optimiser les retombées locales en matière de réduction du chômage. Les développements attendus sur les opérations d'aménagement vont s'accélérer, tant sur l'opération Aéroport avec des livraisons attendues dès le second semestre 2019 (Wooden parc) et en 2020 (Cœur Aéroport) que sur l'opération Euratlantique avec une prévision d'implantation dans les mois qui viennent d'une trentaine d'entreprises représentant plusieurs centaines d'emplois.

Un travail est en cours afin d'établir un dispositif emploi comparable sur l'opération d'intérêt métropolitain Innocampus, sur les communes de Pessac, Talence et Gradignan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole « accélérer la croissance et l'emploi accompagner les entreprises et talents » adoptée par délibération n°2016-754 du Conseil du 16 décembre 2016,

VU la Convention cadre Mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) entre Bordeaux Métropole et l'association Maison de l'emploi de Bordeaux adoptée par délibération n°2017-111 du conseil du 17 mars 2017,

VU la feuille de route économique – volet emploi- orientations et propositions de mise en œuvre – adoptée par délibération n° 2017-525 du conseil du 29 septembre 2017,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le contrat de codéveloppement 2018-2020 – fiche action n° C040390148 ; fiche n°62 « soutien aux actions d'accompagnement de l'emploi sur le territoire de l'OIN Euratlantique » relative à l'accompagnement financier des actions soutenues par l'association A.DE.L.E de Bègles pour la mise en œuvre à l'échelle de l'OIN Euratlantique du volet emploi de la feuille de route économique,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions proposées par les associations « Maison de l'emploi de Bordeaux » « Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest » et « Association pour le développement local et l'emploi » représentent un intérêt métropolitain au regard du volet emploi de sa feuille de route économique.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur de la Maison de l'emploi de Bordeaux pour poursuivre et amplifier son action de coordination des acteurs de l'emploi au travers d'un service emploi aux entreprises sur l'Opération d'intérêt national Euratlantique.

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur de l'Association pour le développement local et l'emploi pour fédérer les acteurs de l'emploi intervenant sur le territoire de Bègles et piloter les campagnes de recrutements dans le cadre du service emploi aux entreprises sur l'opération d'intérêt national Euratlantique partie béglaise, en coordination avec la Maison de l'emploi de Bordeaux.

Article 3 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur de l'Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest pour poursuivre et amplifier son action de coordination des acteurs de l'emploi au travers d'un service emploi aux entreprises sur l'Opération d'intérêt métropolitain Aéroparc.

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions et mise à disposition accordées.

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUILLET 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2019	le Vice-président,
	Monsieur Nicolas FLORIAN

NOM DE L'ORGANISME :

ANNEXE B _ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE
(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)

Exercice 2019									
- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC) - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets - Le budget 2019 doit être équilibré									
CHARGES (en euros)					PRODUITS (en euros)				
Charges directes affectées au projet					Ressources directes affectées au projet				
Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (2)		Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (2)	
60 – Achats	0	0	0	0	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service					Vente de produits finis, de marchandises				
Achats stockés de matières et fournitures					Prestations de services				0
Achats non stockables (eau, énergie)					Produits des activités annexes				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement					74 - Subventions d'exploitation	30 000	25 014	0	-25 014
Fournitures administratives					État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))				0
Autres fournitures					Conseil Régional				0
61 - Services extérieurs	0	0	0	0	Conseil Départemental				0
Sous traitance générale					Bordeaux Métropole	30 000	25 000		-25 000
Locations mobilières et immobilières					Autres EPCI				0
Entretien et réparation					Ville de Bordeaux				-14
Primes d'assurance					Autre(s) commune(s)		14		0
Documentation					Organismes sociaux				0
Divers					Fonds européens				0
62 - Autres services extérieurs	2 100	947	0	-947	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires					Autres (précisez) :				0
Publicité, publications					Aides privées				0
Déplacements, missions et réceptions	1 000	498		-498	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0
Frais postaux et de télécommunication	1 100	449		-449	Cotisations				0
Services bancaires					Autres				0
Divers					76 - Produits financiers				0
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	77 - Produits exceptionnels				0
Impôts et taxes sur rémunérations					78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
Autres impôts et taxes					79 – Transfert de charges				0
64 - Charges de personnel	22 900	20 268	0	-20 268	Autofinancement le cas échéant				0
Rémunérations du personnel	22 900	20 268		-20 268					
Charges sociales									
Autres charges de personnel									
65 - Autres charges de gestion courante									
66 – Charges Financières									
67 - Charges exceptionnelles									
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements									
69 - Impôt sur les sociétés									
Charges indirectes affectées au projet					Ressources indirectes affectées au projet				
Charges fixes de fonctionnement	5 000	3 800		-3 800					0
Frais financiers									0
Autres									0
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	30 000	25 014	0	-25 014	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES	30 000	25 014	0	-25 014
86 - Emploi des contributions volontaires en nature					87 - Contributions volontaires en nature				
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dons en nature				0
Total des contributions volontaires	0	0	0	0	Total des contributions volontaires	0	0	0	0

Résultat Net	Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (2)
	0	0	0	0

Personnel	2016	2017	Budget 2018	Budget 2019	Réalisé 2019
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé	10,8	11,37	11,32	11	11

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

ADSI TECHNOWEST
Centre Initiatives Emploi
44 Avenue de Belfort
33700 MERIGNAC
05 57 92 05 55
adsi@technowest.fr

NOM DE L'ORGANISME :	MAISON DE L'EMPLOI DE BORDEAUX
----------------------	--------------------------------

ANNEXE B _ Développement Territorial de l'Emploi - Euratlantique
(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)

Exercice 2019	- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)								
	- Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets								
	- Le budget 2019 doit être équilibré								
CHARGES (en euros)					PRODUITS (en euros)				
	Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (2)		Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (2)
Charges directes affectées au projet					Ressources directes affectées au projet				
60 – Achats	0	0	0	0	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service				0	Vente de produits finis, de marchandises				0
Achats stockés de matières et fournitures				0	Prestations de services				0
Achats non stockables (eau, énergie)				0	Produits des activités annexes				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement				0					0
Fournitures administratives				0	74 - Subventions d'exploitation	44 907	40 236	0	-40 236
Autres fournitures				0	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	19 907	15 236		-15 236
61 - Services extérieurs	2 000	1 000	0	-1 000	Conseil Régional				0
Sous traitance générale	2 000	1 000		-1 000	Conseil Départemental				0
Locations mobilières et immobilières				0	Bordeaux Métropole	25 000	25 000		-25 000
Entretien et réparation				0	Autres EPCI				0
Primes d'assurance				0	Ville de Bordeaux				
Documentation				0	Autre(s) commune(s)				0
Divers				0	Organismes sociaux				0
				0	Fonds européens				0
62 - Autres services extérieurs	1 500	500	0	-500	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires				0	Autres (précisez) :				0
Publicité, publications	500	500		-500	Aides privées				0
Déplacements, missions et réceptions	1 000			0	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0
Frais postaux et de télécommunication				0	Cotisations				0
Services bancaires				0	Autres				0
Divers				0					
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	76 - Produits financiers				0
Impôts et taxes sur rémunérations				0					
Autres impôts et taxes				0	77 - Produits exceptionnels				0
64 - Charges de personnel	41 407	38 736	0	-38 736					
Rémunérations du personnel	28 956	26 728		-26 728	78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
Charges sociales	12 451	12 008		-12 008					
Autres charges de personnel				0	79 – Transfert de charges				0
65 - Autres charges de gestion courante				0					
66 – Charges Financières				0					
67 - Charges exceptionnelles				0					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements				0	Autofinancement le cas échéant				0
69 - Impôt sur les sociétés				0					
Charges indirectes affectées au projet					Ressources indirectes affectées au projet				
Charges fixes de fonctionnement				0					0
Frais financiers				0					0
Autres				0					0
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	44 907	40 236	0	-40 236	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES	44 907	40 236	0	-40 236
86 - Emploi des contributions volontaires en nature					87 - Contributions volontaires en nature				
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dons en nature				0
Total des contributions volontaires	0	0	0	0	Total des contributions volontaires	0	0	0	0

	Budget 2018 ⁽¹⁾	Budget 2019 ⁽¹⁾	Réalisé 2019 ⁽²⁾	Ecart en valeur ⁽²⁾
Résultat Net	0	0	0	0

Personnel	2016	2017	Budget 2018	Budget 2019	Réalisé 2019
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé	0	0,2	1	1	

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

NOM DE L'ORGANISME :

ANNEXE B _ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE
(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)

Exercice 2019

- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)

- Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets

- Le budget 2019 doit être équilibré

CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)			
BUDGET OIN	Budget 2018 - 2019 (1)	Budget 2019 - 2020 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (2)	
Charges directes affectées au projet					
60 - Achats	666	676	0	-676	70 - Ventes de produits finis, prestations de services
Achats d'études et de prestations de service				0	Vente de produits finis, de marchandises
Achats stockés de matières et fournitures				0	Prestations de services
Achats non stockables (eau, énergie)	160	162		-162	Produits des activités annexes
Fournitures d'entretien et de petit équipement	223	226		-226	
Fournitures administratives	283	287		-287	74 - Subventions d'exploitation
Autres fournitures				0	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))
61 - Services extérieurs	5 033	5 108	0	-5 108	Conseil Régional
Sous-traitance générale	118	120		-120	Bordeaux Métropole
Locations mobilières et immobilières	3 029	3 074		-3 074	Autres EPCI
Entretien et réparation	1 058	1 074		-1 074	Ville de Bordeaux
Primes d'assurance	393	399		-399	Autre(s) commune(s) : Ville de Bagles
Documentation	180	183		-183	Organismes sociaux
Divers (frais de formation)	255	259		-259	Fonds européens
62 - Autres services extérieurs	4 882	4 955	0	-4 955	Emplois aidés
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 671	2 711		-2 711	Autres (précisez) :
Publicité, publications	8	8		-8	Aides privées
Déplacements, missions et réceptions	725	736		-736	75 - Autres produits de gestion courante
Frais postaux et de télécommunication	1 209	1 227		-1 227	Cotisations
Services bancaires	90	91		-91	Autres
Divers (arbre de Noël - cotisation)	179	182		-182	76 - Produits financiers
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	
Impôts et taxes sur rémunérations				0	77 - Produits exceptionnels
Autres impôts et taxes				0	78 - Reprises sur amortissements et provisions
64 - Charges de personnel	80 614	81 823	0	-81 823	79 - Transfert de charges
Rémunérations du personnel	80 614	81 823		-81 823	
Charges sociales				0	Autofinancement le cas échéant
Autres charges de personnel				0	
65 - Autres charges de gestion courante	22	22		-22	
66 - Charges financières				0	
67 - Charges exceptionnelles				0	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	1 699	1 724		-1 724	
69 - Impôt sur les sociétés				0	
Charges indirectes affectées au projet					
Charges fixes de fonctionnement				0	Ressources indirectes affectées au projet
Frais financiers				0	
Autres				0	
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	92 916	94 310	0	-94 310	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES
86 - Emploi des contributions volontaires en nature					
- Secours en nature				0	- Bénévolat
- Mise à disposition gratuite des biens et services	9 229	9 229		-9 229	- Prestations en nature
- Personnel bénévole				0	- Dons en nature
Total des contributions volontaires	9 229	9 229	0	-9 229	Total des contributions volontaires
Ressources indirectes affectées au projet					
87 - Contributions volontaires en nature					
TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES					
92 916 94 310 0 -94 310					

RÉSULTAT NET			
Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (2)
0	0	0	0
Personnel			
2016	2017	Budget 2018	Budget 2019
8,53	8,6		

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Logo A.D.E.L.E.

LE PNE DES GRIVES

BT EM

Avenue Robert Schuman

33130 BEGLÈS

Le Président,

Signature du Président ou du représentant légal

Date 10/07/2018



ADELE
 LE PLUS DES GRAVES - BEGLES SERVICE EMPLOI
 BT EMPLOI 23
 Avenue Robert Schuman - Terres Neuves
 33130 BEGLES - 05 56 49 62 75

Signature du Président ou du représentant légal
 Date 10/07/2018
 Tampon de l'organisme

 Le Président,
 Aurélien DESBATS.

Indicateurs 2018 – 2019

Maison de l'emploi de Bordeaux (MDE) - Action spécifique volet emploi Euratlantique

	Budget N	Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	96,2 %	92 %	86 %
% de participation de BM / Budget global	62,1 %	55,7 %	99 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	Etat 37,8 %	Etat 44,3 %	Etat 1 %

Association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI Technowest) - Action spécifique volet emploi Aéroport

	Budget N	Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	81,1 %	76,3 %	63,5 %
% de participation de BM / Budget global	99,9 %	83,3 %	100 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	0	0	0

Association pour le développement local et l'emploi (A.DE.L.E) - Action spécifique volet emploi OIN EURATLANTIQUE

	Budget N	Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	86,7 %	79 %	0
% de participation de BM / Budget global	26,5 %	24,5 %	0
% de participation des autres financeurs / Budget global	Ville de Bègles 73,4 %	Ville de Bègles 66,5 %	0



Direction Développement Economique
Service Emploi et initiative économique

CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE 2019
entre Bordeaux Métropole
et A.DE.L.E association pour le développement local et l'emploi

Entre les soussignés

L'association pour le développement local et l'emploi, dont le siège social est situé au BT EMPLOI, Terres Neuves, Avenue Robert Schuman à Bègles représentée par son Président Monsieur Aurélien Desbats, dûment habilité aux fins des présentes par.....

ci-après désigné(e) « **A.DE.L.E** »,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Patrick Bobet, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°/..... du Conseil de Bordeaux Métropole en date du

ci-après désigné(e) « **Bordeaux Métropole** »

PREAMBULE

A.DE.L.E, Association pour le Développement Local et l'Emploi a pour objet d'accompagner vers l'emploi durable des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes des communes adhérentes, d'aider au recrutement et à l'anticipation des besoins en compétences des entreprises locales, de favoriser l'émergence et l'accompagnement des initiatives pertinentes dans le champ de l'insertion par l'économie. Elle est par ailleurs mandatée par la ville de Bègles pour la gestion du P.L.I.E des Graves, l'animation du service emploi de la ville de Bègles et la gestion du BT Emploi.

La Ville de Bègles a souhaité faire figurer au titre du contrat de codéveloppement, le soutien de Bordeaux Métropole à l'association A.DE.L.E dans le cadre de l'élaboration d'un service emploi aux entreprises s'implantant dans l'opération Euratlantique sur le territoire de Bègles. A.DE.L.E propose, de collaborer à l'action de coordination des acteurs de l'accompagnement à l'emploi intervenant sur le territoire de Bègles. Cette action s'inscrit dans le volet emploi de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole qui prévoit la mise en place sur les opérations majeures d'aménagement (Aéroparc, Euratlantique et Innocampus) de dispositifs expérimentaux à destination des entreprises sous la forme d'une offre de service emploi coordonnée avec un contact unique. En 2017, dans le cadre d'une convention passée entre la MDE et Bordeaux Métropole, cette offre de service a été définie au sein d'un comité technique rassemblant Pôle emploi, Cap emploi, les Missions locales (« Bordeaux avenir jeunes », « des Graves », « des Hauts de Garonne »), les PLIE (« de Bordeaux », « des Graves », « des Hauts de Garonne »), l'APEC, l'association ADELE et les services des Villes de Bordeaux, Bègles et

Floirac. La présente convention d'objectifs et financière encadre les attendus et les modalités de la mise en œuvre de cette offre de service territorialisée de l'emploi entre Bordeaux Métropole et A.DE.L.E.

ARTICLE 1. OBJET DES PRESENTES

Eu égard

- aux compétences développées sur le territoire de Bègles par l'association A.DE.L.E et à la sollicitation de la Ville de Bègles dans le cadre du contrat de codéveloppement,
- à la volonté de Bordeaux Métropole de développer un service commun aux entreprises en matière de recrutements au profit du développement économique et de ses retombées en termes d'emploi sur le territoire,

Les deux parties s'accordent sur les actions à mettre en place par A.DE.L.E :

- La participation active d'A.DE.L.E au comité technique mis en place par la Maison de l'emploi de Bordeaux, acteur référent de Bordeaux Métropole pour l'opération pilote Euratlantique et contact unique des prescripteurs d'entreprises que sont l'établissement public d'aménagement Euratlantique, Bordeaux Métropole, Bordeaux Gironde Investissement, les communes de Bordeaux, Floirac et Bègles, les membres du comité technique (Liste non exhaustive).
- Etudier les offres d'emploi transmises par la Maison de l'emploi de Bordeaux et relayer la coordination des acteurs de l'emploi sur le territoire de Bègles en vue de la détection des profils de demandeurs d'emploi béglaïs et de leur accompagnement à l'embauche
- Mettre en œuvre une ingénierie d'optimisation des recrutements au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi notamment les personnes en fragilité socioéconomique.
- Faciliter l'intégration des nouvelles entreprises dans l'environnement socioéconomique béglaïs en favorisant les recrutements en proximité géographique.

Le développement de l'opération Euratlantique doit profiter aux populations présentes dans le périmètre, à celles qui s'y installeront et aux demandeurs d'emploi résidant en proximité, aux demandeurs d'emploi de Bordeaux Métropole et enfin à l'ensemble des ressortissants nationaux ou européens de façon à couvrir l'ensemble de la demande exprimée par les entreprises.

- Proposer les profils de demandeurs d'emploi présélectionnés en comité technique
- Assurer la relation entre les entreprises et les partenaires emploi

La MDE reste l'interlocuteur privilégié des entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement en organisant le retour auprès des entreprises des candidats sélectionnés par les membres du comité technique, recueillant un premier bilan de la campagne de recrutement auprès des entreprises et en informant le comité technique, en mettant en œuvre tout complément d'action nécessaire de façon partenariale.

En accord avec la MDE et Bordeaux Métropole, A.DE.L.E sera en capacité de se substituer à la MDE sur cette action pour les dossiers d'entreprises concernant le territoire de Bègles.

- Mesurer l'impact social des actions engagées sur le territoire

La MDE, au contact de ses partenaires pour l'emploi, assurera la comptabilité des résultats, de l'impact sur le territoire et sur les personnes les plus éloignées de l'emploi.

En accord avec la MDE et Bordeaux Métropole, A.DE.L.E sera en capacité de se substituer à la MDE sur cette action pour les dossiers d'entreprises concernant le territoire de Bègles.

- Etablir un bilan des actions auprès de Bordeaux Métropole et des prescripteurs initiaux.

La MDE reste le partenaire référent de Bordeaux Métropole et des prescripteurs d'entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement.

En accord avec la MDE et Bordeaux Métropole, A.DE.L.E sera en capacité de se substituer à la MDE sur cette action pour les dossiers d'entreprises concernant le territoire de Bègles.

ARTICLE 2. GOUVERNANCE

• Comité de pilotage

Bordeaux Métropole, la Préfecture de la Gironde et l'établissement public d'aménagement Euratlantique seront parties prenantes d'un comité de pilotage de cette offre de service aux entreprises, co-animé par la MDE, auquel seront associés la Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, Invest in Bordeaux et les communes concernées. Ce comité de pilotage sera à même de suivre les évolutions éventuelles de l'offre de services commune et ses modes de diffusion, de s'assurer de la bonne organisation partenariale mise en place.

• Comité technique

La MDE est chargée d'organiser et d'animer un comité technique rassemblant, les services de Bordeaux Métropole et des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, le service public de l'emploi, à savoir l'agence de Pôle emploi Saint Jean, Cap emploi, les Missions locales et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) intervenant sur le territoire, ainsi que tout autre partenaire qu'elle jugera bon d'inviter.

Ce comité technique sera réuni à l'initiative de la MDE mensuellement, il aura vocation à assurer les partenariats et la coordination des équipes, à étudier les besoins des entreprises, à réaliser l'ingénierie et la méthode à mettre en place, si besoin à désigner un chef de file pour les dossiers spécifiques.

A.DE.L.E se verra confier la coordination des acteurs intervenant sur la commune de Bègles dans le cadre du comité technique organisé par la MDE.

A.DE.L.E est susceptible de se substituer à la MDE, en coordination avec cette dernière, et en accord avec Bordeaux Métropole, pour les implantations d'entreprises dans la commune de Bègles sur le périmètre Euratlantique.

ARTICLE 3. DUREE

La présente convention porte sur les années 2019 et 2020 du 1er août 2019 à son échéance le 31 juillet 2020. Toute reconduction tacite est exclue. Selon les décisions prises par le Comité de pilotage à la fin des présentes, une nouvelle convention pourra être établie pour l'année 2020-2021.

ARTICLE 4. CONTRIBUTION FINANCIERE ET MODALITE DE VERSEMENT.

Le coût de réalisation des actions visées à l'article 1 de la présente convention s'élève à 25 000 € (Vingt-cinq mille Euros). Bordeaux Métropole s'engage à verser le montant de subvention correspondant.

Le paiement sera effectué en deux versements :

- 80% de la somme à la signature des présentes,
- 20% à l'échéance, sur production :
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées en 2019-2020,
 - d'un comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé des actions menées.

ARTICLE 5. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

A.DE.L.E s'engage à produire tout élément relatif à son activité entrant dans le champ des conventions passées, à informer Bordeaux Métropole de tout changement dans ses statuts, ses modes de gouvernance et ses sources de financement.

ARTICLE 6. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application des présentes feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution des présentes seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 7. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions des présentes sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

Pour A.DE.L.E :

Monsieur le Président de l'A.DE.L.E
Terres Neuves
Avenue Robert Schuman
33130 Bègles

Fait à Bordeaux, le ,

en 2 exemplaires originaux

Le Président de l'association
A.DE.L.E

Pour le Président de Bordeaux Métropole
Le Vice-président et par délégation

M. Aurélien Desbats

M. Nicolas Florian

ANNEXE 1

Modèle de compte-rendu financier.

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement.

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en oeuvre.

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (Site internet, plaquettes)

2. BILAN FINANCIER

2.1 Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2 Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé »)

2.3 Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (Nom et prénom)

Représentant légal de l'organisme,
Certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait le _____ à _____

Signature :



Direction Développement Economique
Service Emploi et initiative économique

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE 2019
entre Bordeaux Métropole
et l'association pour le développement des stratégies d'insertion
(ADSI) Technowest**

Entre les soussignés

L'association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI) Technowest, dont le siège social est situé au Centre initiatives emploi - 44 avenue de Belfort 33700 Mérignac, représentée par son Président Monsieur Jean Marc Guillembet, dûment habilité aux fins des présentes par
ci-après désigné(e) « **ADSI Technowest** »,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Patrick Bobet, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°/..... du Conseil de Bordeaux Métropole en date du
ci-après désigné(e) « **Bordeaux Métropole** »

PREAMBULE

L'association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest (ADSI) Technowest a proposé en 2017 à Bordeaux Métropole, une action de coordination des acteurs de l'accompagnement à l'emploi intervenant sur les communes concernées par l'opération d'intérêt métropolitain Aéroparc à savoir Mérignac, Saint Médard en Jalles et le Haillan. Cette action s'inscrit dans le volet emploi de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole qui prévoit la mise en place sur les opérations majeures d'aménagement (Aéroparc, Euratlantique et Innocampus) de dispositifs expérimentaux à destination des entreprises sous la forme d'une offre de service emploi coordonnée avec un contact unique. En 2017, dans le cadre d'une convention passée entre ADSI et Bordeaux Métropole, cette offre de service a été définie au sein d'un comité technique rassemblant Pôle emploi, Cap emploi, la Mission locale, le PLIE, l'APEC, Bordeaux Technowest et les Villes de Mérignac, le Haillan et Saint Médard en Jalles. La présente convention d'objectifs et financière encadre les attendus et les modalités de la mise en oeuvre de cette offre de service territorialisée de l'emploi entre Bordeaux Métropole et ADSI Technowest.

ARTICLE 1. OBJET DES PRESENTES

Eu égard à :

- la mise en place par ADSI Technowest, dans le cadre de ses activités de mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi et d'un service commun à destination d'entreprises en cours d'implantation ou de développement sur l'opération d'intérêt métropolitain Aéroparc,

- l'organisation par ADSI Technowest d'un comité technique rassemblant l'agence Pôle emploi de Mérignac, Cap emploi, le PLIE Technowest, la Mission locale Technowest, l'APEC, l'association Bordeaux Technowest et les services emploi des communes de Mérignac, le Haillan et Saint Médard en Jalles, en vue d'étudier et de répondre en commun aux offres d'emploi des entreprises
- la délibération de la Ville de Mérignac confiant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) à ADSI Technowest,
- à la volonté de Bordeaux Métropole de développer le dispositif proposé au profit du développement économique et ses retombées en termes d'emploi sur le territoire,

Les deux parties s'accordent pour :

- Inviter les principaux prescripteurs à informer ADSI Technowest, structure coordinatrice de l'offre de service emploi, des dossiers d'entreprises en cours d'implantation ou de développement dans l'opération Aéroport.

Ces prescripteurs sont : Bordeaux Métropole, Bordeaux Gironde Investissement, Bordeaux technowest, les communes de Mérignac, le Haillan et Saint Médard en Jalles, les membres du comité technique (Liste non exhaustive).

- Etablir le contact unique avec les entreprises dans leurs démarches de recrutement.

ADSI Technowest, avec l'aval préalable de Bordeaux Métropole se charge du premier contact avec les entreprises afin de :

- Présenter le dispositif
- Recueillir les offres d'emploi
- Qualifier les offres d'emploi
- Proposer une aide à la définition des fiches de poste.

- Mettre en oeuvre une ingénierie d'optimisation des recrutements au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi.

- optimisation du recrutement pour les entreprises et un accès à l'emploi notamment pour les personnes en fragilité socioéconomique.

- Favoriser l'intégration des nouvelles entreprises dans leur environnement socioéconomique proche.

- Le développement de l'opération Bordeaux Aéroport doit profiter aux populations présentes dans le périmètre, à celles qui s'y installeront et aux demandeurs d'emploi résidant en proximité, aux demandeurs d'emploi de Bordeaux Métropole et enfin à l'ensemble des ressortissants nationaux ou européens de façon à couvrir l'ensemble de la demande exprimée par les entreprises.

- Diffuser et traiter les offres d'emploi en comité technique

ADSI Technowest garantira le bon fonctionnement du dispositif partenarial comme suit :

- Etude en commun des offres et analyse croisée
- Recueil des précisions éventuelles auprès des entreprises en binôme avec ADSI
- Recherche des profils en privilégiant les recrutements de proximité
- Mise en place de toute action nécessaire en vue d'informer les publics, de préparer les candidats à l'embauche, d'apporter des compléments éventuels pour la montée en compétence des publics,
- Optimisation de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi, en situation de handicap, en parcours d'insertion, en provenance des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Assurer la relation entre les entreprises et les partenaires emploi

ADSI Technowest reste l'interlocuteur privilégié des entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement en :

- Organisant le retour auprès des entreprises des candidats sélectionnés par les membres du comité technique
- Recueillant un premier bilan de la campagne de recrutement auprès des entreprises et en informant le comité technique
- Mettant en oeuvre tout complément d'action nécessaire de façon partenariale

- Mesurer l'impact social des actions engagées sur le territoire

ADSI Technowest, au contact de ses partenaires pour l'emploi, assurera la comptabilité des résultats, de l'impact sur le territoire et sur les personnes les plus éloignées de l'emploi.

- Etablir un bilan des actions auprès de Bordeaux Métropole et des prescripteurs initiaux.

ADSI Technowest reste le partenaire référent de Bordeaux Métropole et des prescripteurs d'entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement.

ARTICLE 2. GOUVERNANCE

- Comité de pilotage

Bordeaux Métropole, la Préfecture de la Gironde et l'établissement public d'aménagement Euratlantique seront parties prenantes d'un comité de pilotage de cette offre de service aux entreprises, co-animé par ADSI Technowest, auquel seront associés la Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, Invest in Bordeaux et les communes concernées. Ce comité de pilotage sera à même de suivre les évolutions éventuelles de l'offre de services commune et ses modes de diffusion, de s'assurer de la bonne organisation partenariale mise en place.

- Comité technique

ADSI Technowest constituera et animera un comité technique rassemblant, les services de Bordeaux Métropole et des communes de Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles, le service public de l'emploi, à savoir les agences de Pôle emploi, Cap emploi, les Missions locales et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) intervenant sur le territoire, ainsi que tout autre partenaire qu'elle jugera bon d'inviter.

Ce comité technique sera réuni à l'initiative de ADSI Technowest mensuellement, il aura vocation à assurer les partenariats et la coordination des équipes, à étudier les besoins des entreprises, à réaliser l'ingénierie et la méthode à mettre en place, si besoin à désigner un chef de file pour les dossiers spécifiques.

ARTICLE 3. DUREE

La présente convention porte sur les années 2019 et 2020 de sa signature à son échéance le 31 juillet 2020. Toute reconduction tacite est exclue. Selon les décisions prises par le Comité de pilotage à la fin des présentes, une nouvelle convention pourra être établie pour l'année 2020-2021.

ARTICLE 4. CONTRIBUTION FINANCIERE ET MODALITE DE VERSEMENT

Le coût de réalisation des actions visées à l'article 1 de la présente convention s'élève à 25 000 € (Vingt-cinq mille Euros). Bordeaux Métropole s'engage à verser le montant de subvention correspondant.

Le paiement sera effectué en deux versements :

- 80% de la somme à la signature des présentes,
- 20% à l'échéance, sur production :

o d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées en 2019-2020,

o d'un comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé des actions menées.

ARTICLE 5. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

ADSI Technowest s'engage à produire tout élément relatif à son activité entrant dans le champ des conventions passées, à informer Bordeaux Métropole de tout changement dans ses statuts, ses modes de gouvernance et ses sources de financement.

ARTICLE 6. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application des présentes feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution des présentes seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 7. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions des présentes sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :
Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

Pour ADSI Technowest :
Monsieur le Président de ADSI Technowest
Centre initiatives emploi
44 avenue de Belfort
33700 Mérignac

Fait à Bordeaux, le , en 2 exemplaires originaux

Le Président de l'association
ADSI Technowest

Pour le Président
de Bordeaux Métropole
Le Vice-président et par délégation

M. Jean Marc Guillembet

M. Nicolas Florian

ANNEXE 1 - Modèle de compte-rendu financier.

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement.

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en oeuvre.

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (Site internet, plaquettes ...)

2. BILAN FINANCIER

2.1 Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner signé.

2.2 Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé »)

2.3 Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (Nom et prénom)

Représentant légal de l'organisme,

Certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait le : - - / - - / - - - - à

Signature :



Direction Développement Economique
Service Emploi et initiative économique

CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE 2019

Entre Bordeaux Métropole et l'association Maison de l'emploi de Bordeaux

Entre les soussignés

L'association Maison de l'emploi de Bordeaux, dont le siège social est situé 127 avenue Counord à Bordeaux, représentée par son Président Monsieur Yohan David, dûment habilité aux fins des présentes par

ci-après désigné(e) « MDE »,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Patrick Bobet, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°/..... du Conseil de Bordeaux Métropole du

ci-après désigné(e) « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

La MDE a proposé en 2017 à Bordeaux Métropole, une action de coordination des acteurs de l'accompagnement à l'emploi intervenant sur les communes concernées par l'opération d'intérêt national Euratlantique à savoir Bordeaux, Bègles et Floirac. Cette action s'inscrit dans le volet emploi de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole qui prévoit la mise en place sur les opérations majeures d'aménagement (Aéroparc, Euratlantique et Innocampus) de dispositifs expérimentaux à destination des entreprises sous la forme d'une offre de service emploi coordonnée avec un contact unique. En 2017, dans le cadre d'une convention passée entre la MDE et Bordeaux Métropole, cette offre de service a été définie au sein d'un comité technique rassemblant Pôle emploi, Cap emploi, les Missions locales (« Bordeaux avenir jeunes », « des Graves », « des Hauts de Garonne »), les PLIE (« de Bordeaux », « des Graves », « des Hauts de Garonne »), l'APEC, l'association ADELE et les services des Villes de Bordeaux, Bègles et Floirac. La présente convention d'objectifs et financière encadre les attendus et les modalités de la mise en œuvre de cette offre de service territorialisée de l'emploi entre Bordeaux Métropole et la MDE.

ARTICLE 1. OBJET DES PRESENTES

Eu égard à :

- la mise en place par la MDE, dans le cadre de ses activités de mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi et de son résultat en 2018, d'un service commun à destination entreprises en cours d'implantation ou de développement sur l'opération d'intérêt national Euratlantique,
- l'organisation par la MDE d'un comité technique rassemblant l'agence Pôle emploi de Saint Jean, Cap emploi, le PLIE de Bordeaux, des Graves, des Hauts de Garonne, les Missions locales Bordeaux avenir jeunes, des Graves, des Hauts de Garonne, l'APEC, l'association ADELE et les services des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, en vue d'étudier et de répondre en commun aux offres d'emploi des entreprises
- les délibérations de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole confiant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) à la MDE,
- à la volonté de Bordeaux Métropole de tester et développer le dispositif proposé au profit du développement économique et ses retombées en termes d'emploi sur le territoire,

Les deux parties s'accordent pour :

Inviter les principaux prescripteurs à informer la MDE, structure coordinatrice de l'offre de service emploi, des dossiers d'entreprises en cours d'implantation ou de développement dans l'opération Euratlantique.

Ces prescripteurs sont : l'établissement public d'aménagement Euratlantique, Bordeaux Métropole, Bordeaux Gironde Investissement, les communes de Bordeaux, Floirac et Bègles, les membres du comité technique (Liste non exhaustive).

- **Etablir le contact unique avec les entreprises dans leurs démarches de recrutement.**

La MDE, avec l'aval préalable de Bordeaux Métropole se charge du premier contact avec les entreprises afin de :

- Présenter le dispositif
- Recueillir les offres d'emploi
- Qualifier les offres d'emploi
- Proposer une aide à la définition des fiches de poste.

- **Mettre en œuvre une ingénierie d'optimisation des recrutements au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi.**

- **Faciliter l'intégration des nouvelles entreprises dans leur environnement socio-économique et favorisant les recrutements en proximité géographique.**

- **Diffuser et traiter les offres d'emploi en comité technique**

La MDE garantira le bon fonctionnement du dispositif partenarial comme suit : -

Etude en commun des offres et analyse croisée

- Recueil des précisions éventuelles auprès des entreprises par la MDE
- Recherche des profils en privilégiant les recrutements de proximité
- Mise en place de toute action nécessaire en vue d'informer les publics, de préparer les candidats à l'embauche, d'apporter des compléments éventuels pour la montée en compétence des publics,
- Optimisation de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi, en situation de handicap, en parcours d'insertion, en provenance des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Assurer la relation entre les entreprises et les partenaires emploi**

La MDE reste l'interlocuteur privilégié des entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement en :

- Organisant le retour auprès des entreprises des candidats sélectionnés par les membres du comité technique
- Recueillant un premier bilan de la campagne de recrutement auprès des entreprises et en informant le comité technique
- Mettant en œuvre tout complément d'action nécessaire de façon partenariale

- **Mesurer l'impact social des actions engagées sur le territoire**

La MDE, au contact de ses partenaires pour l'emploi, assurera la comptabilité des résultats, de l'impact sur le territoire et sur les personnes les plus éloignées de l'emploi.

- **Etablir un bilan des actions auprès de Bordeaux Métropole et des prescripteurs initiaux.** La MDE reste le partenaire référent de Bordeaux Métropole et des prescripteurs d'entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement.

ARTICLE 2. GOUVERNANCE

- **Comité de pilotage**

Bordeaux Métropole et la Préfecture de la Gironde et l'établissement public d'aménagement Euratlantique seront parties prenantes d'un comité de pilotage de cette offre de service aux entreprises, co-animé par la MDE, auquel seront associés la Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, Invest in Bordeaux et les communes concernées. Ce comité de pilotage sera à même de suivre les évolutions éventuelles de l'offre de services commune et ses modes de diffusion, de s'assurer de la bonne organisation partenariale mise en place.

- **Comité technique**

La MDE constituera et animera un comité technique rassemblant, les services de Bordeaux Métropole et des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, le service public de l'emploi, à savoir l'agence de Pôle emploi Saint Jean, Cap emploi, les Missions locales et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) intervenant sur le territoire, ainsi que tout autre partenaire qu'elle jugera bon d'inviter.

Ce comité technique sera réuni à l'initiative de la MDE mensuellement, il aura vocation à assurer les partenariats et la coordination des équipes, à étudier les besoins des entreprises, à réaliser l'ingénierie et la méthode à mettre en place, si besoin à désigner un chef de file pour les dossiers spécifiques.

ARTICLE 3. DUREE

La présente convention porte sur les années 2019 et 2020 du 1^{er} Août 2019 à son échéance le 31 juillet 2020. Toute reconduction tacite est exclue. Selon les décisions prises par le Comité de pilotage à la fin des présentes, une nouvelle convention pourra être établie pour l'année 2020-2021.

ARTICLE 4. CONTRIBUTION FINANCIERE ET MODALITE DE VERSEMENT.

Le coût de réalisation des actions visées à l'article 1 de la présente convention s'élève à 25 000 € (Vingt-cinq mille Euros). Bordeaux Métropole s'engage à verser le montant de subvention correspondant.

Le paiement sera effectué en deux versements :

- 80 % de la somme à la signature des présentes,
- 20 % à l'échéance, sur production :
 - o d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées en 2019-2020,
 - o d'un comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé des actions menées.

ARTICLE 5. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

La MDE s'engage à produire tout élément relatif à son activité entrant dans le champ des conventions passées, à informer Bordeaux Métropole de tout changement dans ses statuts, ses modes de gouvernance et ses sources de financement.

ARTICLE 6. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application des présentes feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution des présentes seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 7. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions des présentes sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

Pour la Maison de l'emploi de Bordeaux :

Monsieur le Président de la MDE
127 avenue Counord
33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le , en 2 exemplaires originaux

Le Président de l'association
MDE

Pour le Président de Bordeaux Métropole
Le Vice-président et par délégation

M. Yohan David

M. Nicolas Florian

ANNEXE 1

Modèle de compte-rendu financier.

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement.

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre.

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (Site internet, plaquettes ...)

2. BILAN FINANCIER

2.1 Renseigner la colonne « «réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2 Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé »)

2.3 Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (Nom et prénom)

Représentant légal de l'organisme,

Certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait le : - - / - - / - - - - à

Signature :